

22
NOVEMBRE
2019

Colloque international
Sous le thème de la pratique de
l'intelligence économique en Afrique,
Spécificités et limites

COLLOQUE INTERNATIONAL

Intelligence économique au regard de l'éthique

Synthèse de débats théoriques

CHTOUKI Zakaria

Université Mohamed - V
Laboratory of Economic Analysis
and Modelling
Zakaria.chtouki@um5s.net.ma

DERRIOUCH Kaoutar

Université Mohamed - V
Laboratory of Economic Analysis
and Modelling
Kaoutar.deriouch@um5s.net.ma



Centre d'Interface « Sciences-Société »



PEDIA GROUP
DIPLOME DE VALERIE BOUTEC



Dossiers de Recherches
en Économie et Gestion



INTELLIGENCE
AFRIQUE

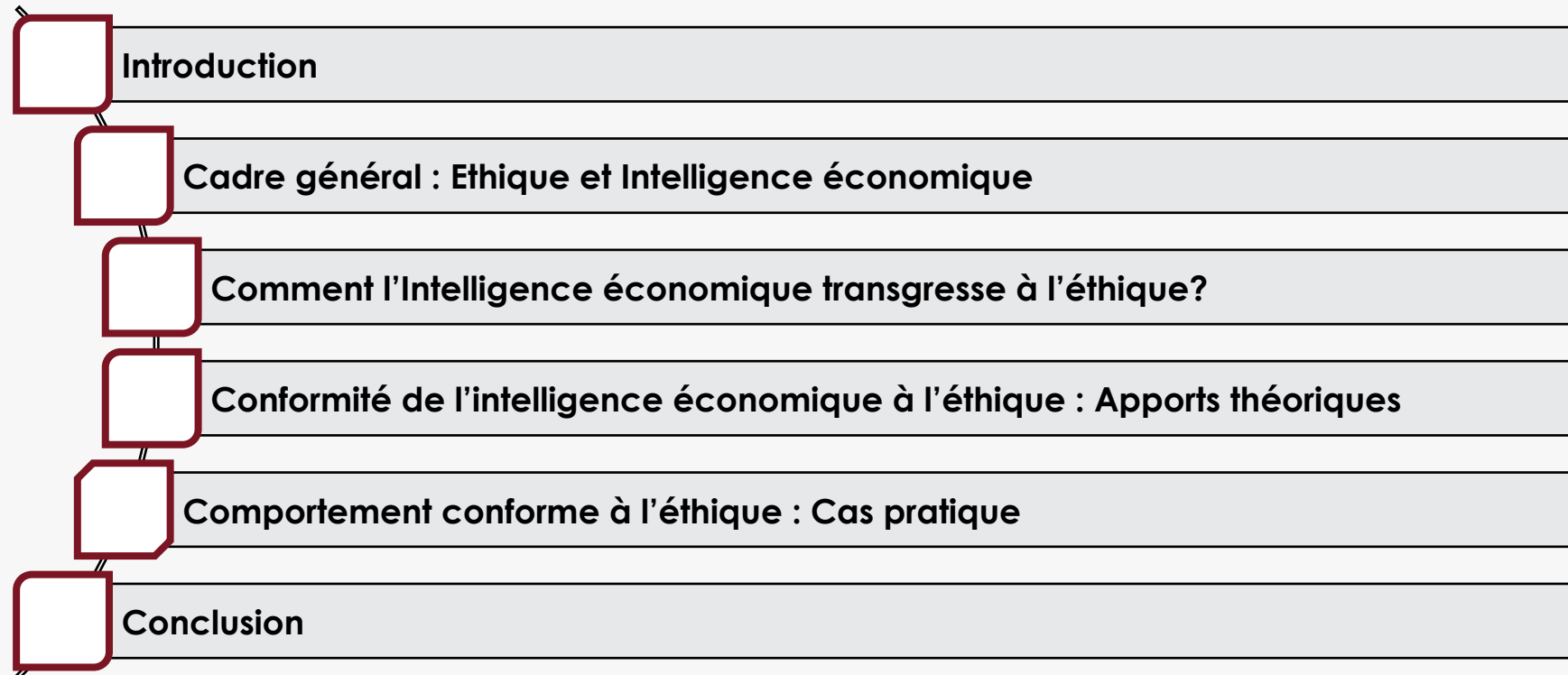
L I S
Laboratoire de recherche
Intelligence
Stratégique



CGEM
Oriental



ASSISES AFRICAINES de
l'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
30 SEPTEMBRE - 1er - 2 OCTOBRE 2018, ANOUJON, COCOTICOM



CADRE GÉNÉRAL: :
QU'EST CE QU'ON ENTEND PAS « ÉTHIQUE »?

Définition philosophique de l'éthique et sa
différence par rapport à la notion de la morale

(ETHIQUE)

Ethique est une science des **mœurs** qui remet en question l'acceptabilité de certaines pratiques par rapport aux codes déontologiques et moraux.

(ETHIQUE)

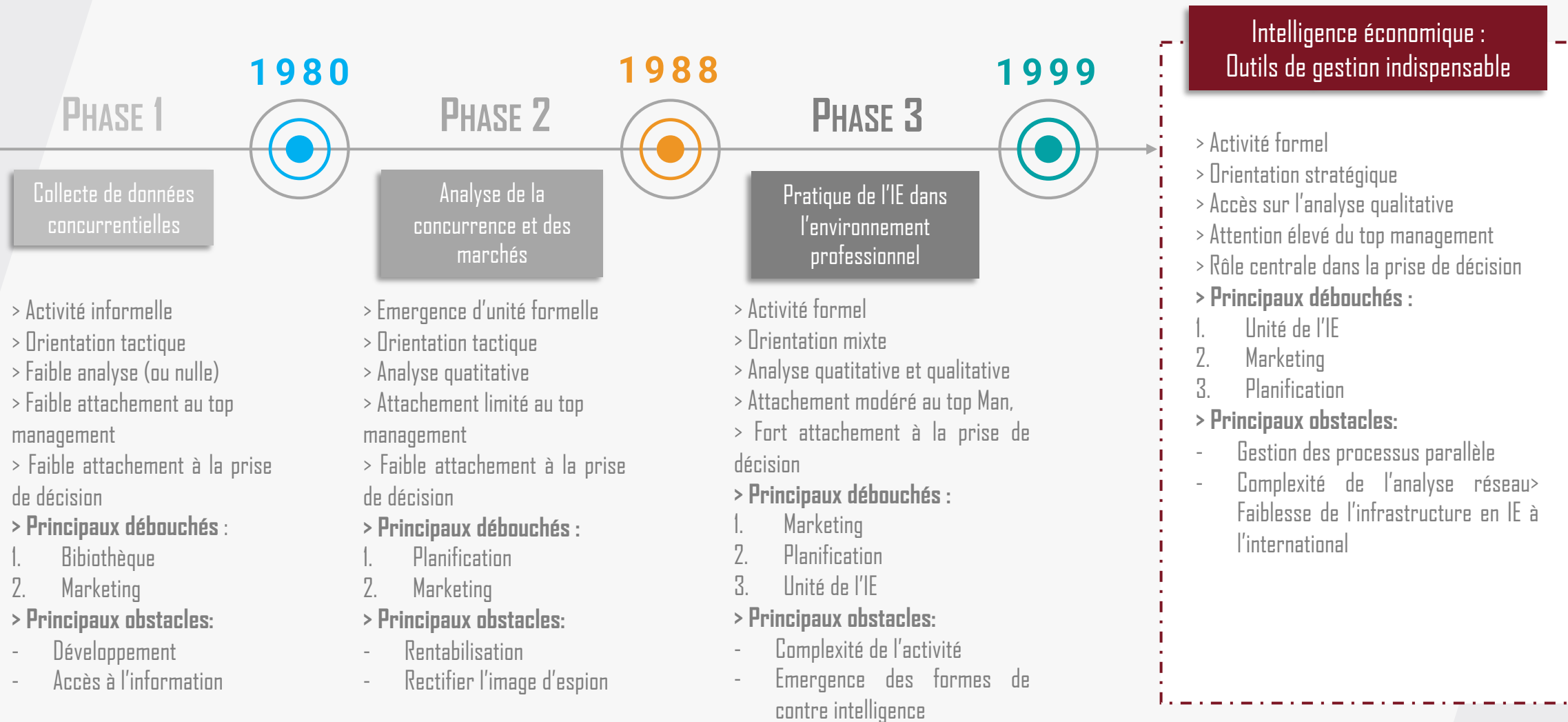
Mise en contexte
Sujet au changement
Evolutif dans le temps
Comprend l'individualité

(MORALE)

Universelle et Absolue
Intouchable
Omnipotente
Transcende l'individu

ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

Perspectives et enjeux de l'évolution
de l'intelligence économique dans le
monde professionnel



COMMENT L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TRANSGRESSE À L'ÉTHIQUE?

Quelques faits divers où des praticiens de
l'intelligence économique ont eu un
comportement non conforme à l'éthique

1988

Le groupe hôtelier a été soupçonné d'employer les chasseurs de têtes dans la collecte des informations auprès des candidats sur d'autres entreprises (sur les salaires, la formation, etc.).

Affaire Marriott

Soutirer des informations lors d'un recrutement

1993

un employé a été accusé d'avoir apporté des renseignements confidentiels de son ancien patron, General Motors à Volkswagen. Volkswagen a licencié cet employé et a dû verser 60 millions de dollars à General Motors,

Affaire Volkswagen

Recueillir des informations d'employé sur son ex-patron

2000

Oracle a déclaré avoir monté une opération d'espionnage sur trois groupes d'influence de Microsoft grâce à un gardien, qui avait été payé pour transmettre le contenu des corbeilles retirées des bureaux de ces établissements,

Affaire Oracle

Engager une taupe chez le concurrent

2000

Kraft a allégué que l'un de ses dirigeants d'études de marché, avait démissionné pour occuper un emploi chez Schwan et qu'il avait amené avec lui une importante réserve de secrets commerciaux et documents confidentiels sur son ordinateur,

Affaire Shwan

**Recruter un ex-responsable
de chez le concurrent**

2001

Le président de P&G déclare que des membres de leur cellule d'analyse de la concurrence étaient engagés dans des pratiques d'espionnage au siège de Unilever. Cette opération a rassemblé environ quatre-vingts documents détaillant leurs projets

Affaire P&G

Opération d'espionnage

CONFORMITÉ DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE À L'ÉTHIQUE: APPORTS THÉORIQUES

Revue de littérature sur l'ensemble de travaux
qui ont traité le rapprochement entre l'éthique
et la profession de l'intelligence économique

TRAVAUX DE TREVINO & WEAVER (1997)

Objectif de recherche: Définir les problèmes éthiques que ces praticiens risquent de rencontrer lors de l'exercice de leurs fonctions et la manière dont ils interviennent pour les résoudre,

⇒ **Méthodologie de recherche:** Enquête (interrogatoire) de divers groupes de professionnels d'IE

Principaux apports de Trevino et Weaver :

- La majorité des praticiens dévoilent avoir un sentiment d'abandon et de manque d'encadrement (livrés à eux-mêmes)
- Absence de ligne directrice **consensuelle, claire et pratique** au sein de la profession
- Cette situation donne naissance à des pratiques non-éthique (Fausses déclarations, surveillance secrète et tentatives d'influencer les jugements de ceux qui se voient confier des informations confidentielles).

Recommandation: Renforcement du soutien et l'encadrement des équipent qui œuvrent dans ce domaine pour renforcer leur capacité de résistance aux pressions et aux incitations à dépasser les limites éthiques,

TRAVAUX DE PRESCOTT (1999)

Objectif de recherche: Suggestion d'un code éthique pour l'activité de l'IE afin de normaliser le processus de collecte de données (Consolidation de l'ensemble des lignes directrices de bonne conduite)

Code éthique au sens de Prescott:

Axe 1 : L'absence de tromperie, le mode d'influence du jugement des individus, les méthodes d'intelligence secrètes ainsi que les techniques d'intelligence interdites.

Axe 2 : L'équipe responsable de l'élaboration du code doit contenir des juristes (soit du personnel du service juridique ou des conseillers juridiques externes), des praticiens de l'IE et des membres de la cellule principale de collecte des informations.

Axe 3 : Le code doit être transcrit de manière simple et concise.

Axe 4 : toutes personnes ayant un contact, de près ou de loin avec la société, doivent être sensibilisé, ou même formé, sur ce codes d'éthique, y compris ses fournisseurs et ses clients (allant même jusqu'à l'imposition d'un engagement verbale signé).

TRAVAUX DE JOHNSON(2005)

Objectif de recherche: Impact du renforcement de l'éthique dans la pratique de l'IE

Principaux apports de Johnson :

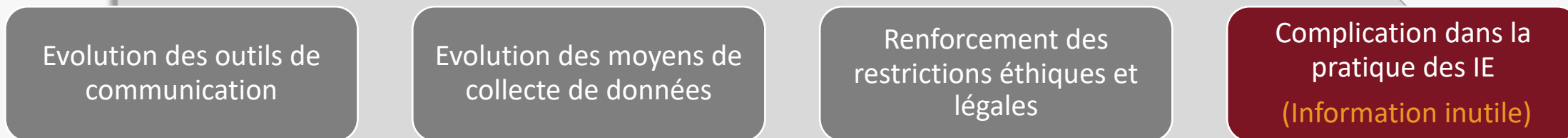
- L'association entre l'éthique et l'intelligence économique est un oxymoron au sens de Johnson (deux notions contradictoires).
- L'adoption du code éthique (ou code d'honneur) en Intelligence économique provoque un obstacle aux mécanismes de veille informationnelle,
- l'application de l'éthique à cette profession est une approche, non seulement réalisable, mais aussi très enrichissante pour le développement d'une culture saine au sein de l'entreprise

TRAVAUX DE ROTHWELL (2008)

Objectif de recherche: Comment un agent peut respecter l'éthique tout en exerçant efficacement de collecte de données?

Principaux apports de Rothwell:

Evolution de l'activité de l'IE complique sa pratique :



Recommandation: Après une collecte de données concurrentielles qualifiées comme confidentielles (exemple : rapports écrits, fichiers informatiques, autres supports, etc.), il faut:

- Transmettez les informations sous dossier complet au service juridique de votre entreprise ;
- Notez dans quelles circonstances ces informations sont obtenus (cette note doit être jointe au dossier)
- Ne pas copier ou conserver une copie du matériel avant étude du service juridique

TRAVAUX DE SANDEEP (2013)

Objectif de recherche: Elaboration d'un code de pratique conforme à l'éthique (niveau individuel)

En accord avec Johnson (2005) et Rothwell (2008), les travaux de Sandeep tentent de clarifier l'ambiguïté sur les frontières qui distingue les pratiques en IE qui sont éthiquement acceptable aux autres qu'on pourra qualifier d'espionnage d'entreprise,

Code éthique au sens de Sandeep :

Règle n°1 : Il ne faut pas adopter un comportement qui sera qualifié comme embarrassant pour la société concurrente et qui risque d'attirer l'attention du grand public.

Règle n°2 : En de constat d'un comportement contraire à l'éthique par le concurrent, il ne faut pas directement engager des poursuites judiciaires contre l'organisation incriminée (pour maintenir la confidentialité de l'information saisie)

Règle n°3 : Les consultants d'une entreprise doivent être tenus de se conformer aux normes légales et éthiques de l'entreprise. Les consultants sont considérés comme une extension du cabinet, il est impérativement interdit de leur demander de commettre des actions qui violeraient le code de déontologie de l'entreprise.

Règle n°4 : En cas d'incertitude ou de confusion concernant la conformité des pratiques de l'IE à l'éthique ou aux normes légales, il faut impérativement joindre service juridique de l'entreprise

COMPORTEMENT CONFORME À L'ÉTHIQUE

Ensemble de situation que peut rencontrer le praticien en IE et la distinction entre les comportements éthiques et non éthique

SITUATION N°1: Un cadeau indésirable

Le directeur de l'entreprise pour laquelle travail le praticien de l'IE lui envoie une lettre écrite par son concurrent et transmise à son conseil d'administration. La présente lettre discute d'un changement de stratégie que le concurrent compte mettre en œuvre au cours de la prochaine année.

Sans connaître les conditions dans lesquelles votre directeur a reçu cette lettre, le praticien affirme qu'il connaissait déjà la plupart des informations contenues dans cette lettre grâce à sa recherche primaire et secondaire. En revanche, cette lettre confirme qu'il avait raison. Que doit-il faire avec la lettre et les informations qu'elle contient ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

Accepter la lettre en tant que telle et remercier son responsable hiérarchique pour l'acte de soutien qu'il a apporté à la cellule IE en leur fournissant un élément d'information aussi essentiel, qui peut servir de preuve supplémentaire pour les informations qu'il possédait déjà. Donc le praticien en IE décide d'utiliser ces informations pour ses archives afin que les prochaines décisions stratégiques puissent être prises en compte.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Comme la lettre était adressée au conseil du concurrent, elle n'était évidemment pas destinée à son entreprise. Cela rend cette lettre confidentielle et la cellule IE ne doit pas l'avoir ou les informations qu'il contient. La meilleure façon de résoudre cette situation est peut-être de discuter de la lettre et de ses préoccupations avec le responsable, le responsable de l'éthique ou le service juridique et de joindre leurs efforts pour élaborer un plan en vue de son élimination. A contrario, la cellule IE peut renvoyer la lettre au directeur de l'entreprise avec une note indiquant qu'elle ne peut pas utiliser ces informations.

SITUATION N°2: Aller sous couverture

Le directeur de l'entreprise demande au praticien de l'IE d'assister à une réunion tout en faisant semblant qu'il est l'un des clients potentiels (et non un concurrent) au sein de l'entreprise ne lui imprimant des cartes de visite portant le nom d'une autre entreprise.

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

Le praticien accepte la requête du directeur. Assiste à la réunion en tant que client. Ainsi, il enregistre l'ensemble des débats. Il les analyse pour en vue de présenter un rapport détaillé à la direction.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Ce n'est pas une pratique commerciale acceptable car elle est basée sur un comportement illicite. Il faut informer la direction du fait que sa requête n'est pas conforme à l'éthique professionnelle.

SITUATION N°3: Un candidat dévoile des infos sur son ex-patron

Lors d'un entretien d'embauche, le candidat travaille pour un concurrent. Pendant les discussions, il révèle des informations confidentielles. Par méconnaissance ou omission, l'information vient de sortir pendant la conversation. Faut-il utiliser ce que le candidat a révélé ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

Au cours de l'entretien, lorsque le recruteur intercepte que le candidat a commencé à parler de certaines données de son entreprise sans le savoir, il faut poser des questions plus délicates pour obtenir des informations plus critiques du candidat. L'entretien est sous écoute et l'ensemble des informations sont retenu par la cellule IE.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Les informations confidentielles, peu importe la manière dont elles ont été obtenues, sont toujours confidentielles et ne doivent pas être utilisées (Carter, 1986). Informez plutôt le candidat que vous n'utiliserez pas ces informations et informez le service juridique.

SITUATION N°4: Séminaire sur les nouveaux produits

Un concurrent envisage d'organiser un séminaire sur un nouveau produit et l'un des clients de l'entreprise auquel le praticien de l'IE travail a proposé une copie de la lettre d'invitation. Faut-il accepter l'invitation et assister au séminaire ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

Tant que l'entreprise n'a pas sollicité la lettre et que seulement son client l'a réellement proposée, il est donc convenable d'accepter l'invitation et d'assister au séminaire. De ce fait, le praticien en IE s'inscrit sous un nom factice et garde une trace de ses travaux.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Après avoir discuté la proposition du client avec le responsable juridique, il serait au directeur de l'entreprise d'en décider. Dans le cas où il accepte, il faut s'inscrire avec son identité ainsi que l'identité de son l'entreprise.

SITUATION N°5: Connaitre des infos sur le concurrent lors d'un séminaire

En assistant à un séminaire dont la thématique aborde des solutions qui peuvent être bénéfique à l'entreprise auquel travail l'agent IE. En revanche, l'intervention est assuré par un ingénieur qui travail pour le compte des concurrents. Que faut-il faire ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

L'agent IE doit approcher contact le conférencier sous une fausse identité. Ensuite, il va lui faire comprendre qu'il représente une société qui peut faire l'objet d'un éventuel client pour enfin obtenir une copie de sa présentation.

RÉPONSE ÉTHIQUE

L'agent IE doit synthétiser la présentation dans un mémo interne à son entreprise. Comme les informations ont été données publiquement, l'agent IE peut les obtenir légalement puis en faire bonne usage.

SITUATION N°6: Découvrir par hasard des infos sur le concurrent

Soit un agent qui découvre, par hasard, des affiches publicitaires de leur concurrent qui se font imprimer à l'atelier d'une imprimerie locale. Les annonces mettent en évidence de nouveaux prix bas, inférieurs à ceux des produits similaires de son entreprise et qui feront l'objet d'une nouvelle campagne publicitaire. Faut-il utiliser les informations recueillies pour inciter l'entreprise à lancer une campagne préventive de réduction des prix ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

L'agent doit immédiatement informer sa direction en persuadant la direction de son entreprise de baisser les prix des produits similaires.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Lorsque l'agent a constaté ces preuves publicitaires, il a découvert des informations que son concurrent s'attendrait raisonnablement à garder confidentielles. Bien que ce type de découverte fortuite soit passionnant, il est également contraire à l'éthique et l'utilisation de ces informations pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires contre son entreprise.

SITUATION N°7: Travailler avec un client qui a une taupe chez le concurrent

Soit un consultant externe en IE. Il rencontre un nouveau client qui pourrait lui rapporter beaucoup d'affaires au cours des prochaines années. Ce client souhaite que le consultant lui fasse des recherches primaires sur l'un de ses principaux concurrents. De ce fait, le client laisse entendre qu'il y a une personne sur sa liste de paie travaillant au sein de l'organisation du concurrent qui lui fournit des informations. Tant que cette personne ne peut pas s'adresser directement au client sans faire tomber sa couverture. L'objet donc de la recherche que doit mener le consultant en IE est de confirmer les informations que le client reçoit de sa taupe en rédigeant un rapport officiel. Que doit faire le consultant ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

Le consultant doit accepter la requête. Il doit ainsi faire l'enquête et fournir le rapport pour valider les informations reçues de la taupe.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Le consultant doit refuser la requête de ce client. Au mieux, il ne doit jamais s'associer à ses activités.

SITUATION N°5: Connaitre des infos sur le concurrent lors d'un séminaire

Dans le cadre de la veille informationnelle, l'agent est supposé consulter régulièrement les sites Web des principaux concurrents de son entreprise. Lors de l'une de ces vérifications, il trouve un récent communiqué de presse qui annonce l'embauche d'un nouveau directeur général. L'agent imprime et rédige un résumé en vue de l'envoyer à sa direction. Après une dernière vérification du site web du concurrent, il découvre que le communiqué de presse a disparu, probablement car le concurrent l'a partagé initialement par erreur. Est-ce qu'il est acceptable que l'agent utilise cette information à sa guise ?

RÉPONSE NON ÉTHIQUE

L'agent de l'IE doit communiquer immédiatement cette information à sa direction, allant jusqu'à la communiquer à la presse par le biais d'un ami des médias.

RÉPONSE ÉTHIQUE

Certains praticiens considéreront qu'il est possible de faire usage de cette information. En raison de l'erreur commise par le concurrent, le comportement de cet agent ne relève d'une violation ni du code légal et ni du code éthique. Toutefois l'agent doit consulter sa direction ainsi que le service juridique avec de publier cette information.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -

- ADAM R, AGNIHOTRI R; BAKER T L**, "Conceptualizing Salesperson Competitive Intelligence; An Individual-Level Perspective", Journal of Personal Selling & Sales Management, Vol. XXXI, No. 2, Spring, 2011, pp. 141-155.
- CARTER R**, Can Your Company Keep a Secret ?, Canadian Manager, 1986.
- CLERC P**, « Les dispositifs territoriaux d'intelligence économique : Analyse comparée du Japon, du Royaume Uni, du Canada et de la France », Regard sur l'IE, n° 1, février 2004.
- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN**, « Intelligence économique et stratégie des entreprises », Paris : La Documentation Française, 1994.
- FEHRINGER D**, "Ethical Dilemmas in Competitive Intelligence", Competitive Intelligence, Vol.11, No.2, pp.36-38, 2008.
- GELB B D., SAXON M J, ZINKHAN G M.**, and ALBERS ND, "Competitive Intelligence: Insights from Executives", Business Horizons, 1991.
- GREENE R**, Business Intelligence and Espionage, Homewood III, Dow-Jones Irwin Eds, 1986.
- HAGERTY B**, "Unilever Scours the Globe for Better Ideas", in Wall Street Journal, 1990.
- JOHNSON A**, "The Ethics of Competitive Intelligence: the Good, the Bad & the Gray", 2005.
- MARTINET B, MARTI Y**, «L'intelligence Economique, les yeux et les oreilles de l'entreprise », Editions d'Organisation, Paris ,1995
- PRESCOTT J E**, « Global Perspectives on Competitive Intelligence », Vienna, SCIP, 1992.
- PRESCOTT, J E**, "The Evolution of Competitive Intelligence: Designing a Process for Action", Proposal Management , 1999, pp.37-52.
- ROTHWELL K**, "Ethics; The Limits of Intelligence Gathering", Competitive Intelligence, Vol. 11, No.2, March/April; pp.34-35, 2008.
- SANDEEP V, RAVINDER S**, "Are Ethics Important for Competitive Intelligence Professionals ?", Amity Competitive Intelligence Conference, 2012.
- STEDMAN M**, **Industrial Espionage**: What You Don't Know Can Hurt you, in Business & Society Review, n° 76, 1991, p. 25-39.
- TREVINO L K and WEAVER G R**, "Ethical Issues in Competitive Intelligence Practice: Consensus, Conflicts, and Challenges", Competitive Intelligence Review, Spring, Vol. 8, No.1, 1997.

22
NOVEMBRE
2019

Colloque international
Sous le thème de la pratique de
l'intelligence économique en Afrique,
Spécificités et limites

COLLOQUE INTERNATIONAL

Intelligence économique au regard de l'éthique

Synthèse de débats théoriques

CHTOUKI Zakaria

Université Mohamed - V
Laboratory of Economic Analysis
and Modelling
Zakaria.chtouki@um5s.net.ma

DERRIOUCH Kaoutar

Université Mohamed - V
Laboratory of Economic Analysis
and Modelling
Kaoutar.deriouch@um5s.net.ma



Centre d'Interface « Sciences-Société »



PEDIA GROUP
DIPLOME DE VALERIE BOUTEC



Dossiers de Recherches
en Economie et Gestion



مركز الأبحاث وتنمية
للدراسات والإعلام

INTELLIGENCE
AFRIQUE

L I S
Laboratoire de recherche
Intelligence
Stratégique



CGEM
Oriental



ASSISES AFRICAINES de
l'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE
30 SEPTEMBRE - 1er - 2 OCTOBRE 2018, ANOUJAN, COTE D'IVOIRE